



Multi-thématiques

# Le nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028 : une ambition régionale en réponse aux défis du tourisme de demain

Le 20 septembre 2022

Afin de relever les paris de la transition numérique et écologique dans un secteur touché de plein fouet par la crise sanitaire, la Région a adopté son nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL).

Elaboré par la Région et le Comité Régional du Tourisme (CRT) et en concertation avec tous les acteurs privés et publics du tourisme francilien, il a pour objectif final de faire de la destination Paris Île-de-France la « meilleure destination mondiale ».

## Informations ressources

### Filières

[Inter-filières](#)

## Descriptif

Cette ambition régionale vise à garantir l'excellence de l'expérience des visiteurs en agissant sur tous les leviers :

- **L'accompagnement des professionnels et des territoires**, en particulier en investissant à leurs côtés, en innovant, ou en formant et transformant les territoires.
- **L'accueil** des visiteurs dans l'ensemble des territoires.
- **L'enrichissement** de l'offre touristique correspondante pour valoriser les territoires.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

- **La transition écologique de l'offre touristique** par le développement des circuits courts et de l'économie circulaire, le renforcement de l'accessibilité des sites par les transports en commun et les offres de mobilités actives (vélo et randonnée pédestre en particulier), ou encore l'investissement sur une nouvelle offre d'hébergements touristiques hors Paris.
- **Les grands événements d'affaires, culturels, sportifs ou de loisirs**, qui assurent un héritage durable.

Afin de mettre en œuvre ces nouveaux axes stratégiques, aux côtés de ses partenaires, la Région mobilisera tous ses dispositifs d'accompagnement financiers, et ses organismes associés : Comité Régional du Tourisme, Centres d'accueil Régionaux du Tourisme, Institut Paris Region, Foncière Île-de-France Tourisme et Territoires, Île-de-France Terre de saveurs...

**Pour Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France :** *« Cette stratégie régionale, je l'ai souhaitée agile, dynamique et au plus près des besoins des professionnels et des territoires. Plus que jamais, notre objectif est de faire de la Région Île-de-France la meilleure destination mondiale, en devenant la référence d'un nouveau type de tourisme, plus qualitatif, respectueux et écologique ».*

**Pour Eric Jeunemaitre, Président du Comité Régional du Tourisme Paris Île-de-France :** *« La mobilisation de tous les territoires franciliens pour ce nouveau schéma a permis de faire émerger une vision renouvelée, des solutions et des projets à court et moyen terme pour relancer le secteur du tourisme. Le CRT avec la Région réaffirme son engagement au travers de cette nouvelle stratégie à horizon 2022 - 2028 ».*

## Nombre de pages

2

## Ressources

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.



## Le SRDTL 2022-2028

Le 19 mai 2022, le conseil régional d'Île-de-France a approuvé le nouveau schéma régional de développement du tourisme (SRDTL) pour la période 2022-2028.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.